



Compte créditeur compte bloqué aucun accès

Par **guettard**, le **07/12/2010** à **13:58**

Bonjour,

Depuis quelques années j'ai des problèmes financiers dont une autorisation de découvert de 1300 euros. La caisse d'épargne a toujours continué de payer les prélèvements jusqu'à ce vendredi 3 décembre 2010. Actuellement j'ai un dossier banque de france établi et actif au 1er janvier 2010. La semaine dernière le 3 décembre 2010 j'ai déposé un chèque (prime de licenciement) pour un énorme montant, le chèque est caissé d'épargne ainsi que mon compte. Le découvert n'existe plus et je compte ouvrir un livret A par exemple. Etrange, dans les heures qui ont suivies le dépôt du chèque le contentieux caisse d'épargne a bloqué mon compte et la CB visa. J'ai des démarches et règlements à faire et je ne peux rien de tout cela. Je pense que c'est abusif, la caisse d'épargne a mon argent et ne me permet aucun achat même les courses pour les enfants. C'est honteux que puis je faire ? Merci de votre réponse. Salutations distinguées.